

**COMMUNE DE MANIGOD
HAUTE-SAVOIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Pouvoirs : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/11/2022.

Présents : Mmes MM. CHAUSSON Stéphane, LAPALUS Didier, BERNARD-GRANGER Guy, VEYRAT DE LACHENAL Dorine, DREAN Alain, PERRISSIN-FABERT Marielle, GANGNARD Frédéric, PACCARD Jean-François, PERRILLAT-MERCEROZ Philippe, ASSIER Angélique, LOUBET-GUELPA Isabelle.

Excusés ou absents : Mmes GRANGER Sylvie (pouvoir à Jean-François PACCARD), LEBEAU Maïwenn (pouvoir à Marielle PERRISSIN-FABERT), VEYRAT-DUREBEX Nicolas, VITTET Anne-Sophie (pouvoir à Frédéric GANGNARD).

M. Philippe PERRILLAT-MERCEROZ est élu secrétaire.

D2022-86 OBJET : ADMISSION EN NON VALEURS CREANCES IRRECOURVABLES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables suivants

Sur le Budget de l'eau et de l'assainissement

- Titre sur rôle R11-318 de 2020 pour 189.46 € (personne disparue)
- Titre sur rôle R18-721 de 2020 pour 39.40 € (poursuite sans effet)
- Titre sur rôle R22-714 de 2021 pour 297.72 € (poursuite sans effet)
- Titre sur rôle R13-718 de 2021 pour 189.46 € (poursuite sans effet)
- Titre sur rôle R21-760 de 2018 pour 10.72 € (poursuite sans effet)
- Titre sur rôle R10-750 de 2018 pour 189.46 € (poursuite sans effet)
- Titre sur rôle R4-1634 de 2022 pour 0.20 € (inférieur au seuil de poursuite)
- Titre sur rôle R26-35 de 2020 pour 285.17 € (personne disparue)
- Titre sur rôle R13-1661 de 2021 pour 0.46 € (inférieur au seuil de poursuite)
- Titre sur rôle R11-1736 de 2020 pour 125.78 € (personne décédée)

soit un total de **1 327.83 €** à porter à l'article budgétaire N°6541 « créances admises en non-valeur du budget eau/assainissement.

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures des membres présents à la séance.

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le
et publiée le*

*Fait à MANIGOD,
Le Maire,*

Stéphane CHAUSSON